

DÉLIBÉRATION N°DL20250072 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

GROUPEMENT DE COMMANDES - MISSION DE COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS) - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 042-214202079-20250415-DL20250072-DE



**COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-ETIENNE, DE SAINT-CHAMOND ET SAINT-ETIENNE
MÉTROPOLE**

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Pour mener à bien leurs projets communaux, rendre cohérentes les interventions de chacun et rationaliser leurs achats publics, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour :

- un accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau II et III,

entre la ville de Saint-Chamond, la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole dans le but de préparer et procéder aux mises en concurrence pour la mise en place de marchés publics nécessaires à leur réalisation.

La convention qui est présentée, prévoit que Saint-Etienne Métropole, désignée en tant que coordonnateur du groupement, assure gracieusement une mission allant de l'organisation de la procédure à la notification du marché public.

Ensuite, chaque membre du groupement prendra en charge, pour son propre compte, l'exécution du marché passé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau II et III entre la ville de Saint-Chamond, la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole en application des articles L2113-6 à 7 du code de la commande publique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous documents y afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 042-214202079-20250415-DL20250072-DE

